



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hôpitaux

Question au Gouvernement n° 2648

Texte de la question

MOYENS ALLOUÉS AUX HÔPITAUX

M. le président. La parole est à M. François Asensi, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. François Asensi. Madame la ministre de la santé, le journal *Libération* a confirmé hier l'ampleur du plan d'austérité que le Gouvernement impose aux hôpitaux. Une coupe budgétaire de 3 milliards d'euros est envisagée, et 22 000 suppressions de postes seraient en jeu, avec 860 millions d'euros d'économies par an sur la masse salariale.

Rien n'échappe à cette logique aveugle de l'austérité, pas même le plus précieux : la santé. Les hôpitaux ont déjà consenti beaucoup d'efforts ces dernières années. En Seine-Saint-Denis, à l'hôpital Robert Ballanger comme dans beaucoup d'autres hôpitaux qui font office de bouclier social, nous sommes au bord de l'asphyxie. Les urgences sont dans le rouge et les renseignements généraux évoquent un risque d'implosion sociale.

En effet, l'urgence dans les villes populaires, ce sont aussi les inégalités de santé et la désertification médicale. Dans ces territoires, l'hôpital public est la pierre angulaire de l'accès aux soins et le visage de notre République.

Pour les députés du Front de gauche, les hôpitaux ne peuvent être gérés comme une simple entreprise. Une nouvelle saignée conduirait à baisser la qualité des soins. Elle aggraverait la souffrance des agents hospitaliers, qui font un travail admirable et dont nous saluons le dévouement.

Madame la ministre, démentez-vous devant la représentation nationale les chiffres parus ? Vous engagez-vous à ce qu'il n'y ait ni suppressions de postes ni baisse des moyens dans les hôpitaux publics ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Mme Marisol Touraine, ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Monsieur le député, le montant consacré en 2015 à l'hôpital public sera supérieur de 1,5 milliard d'euros à celui de 2014 – je le répète : 1,5 milliard d'euros de plus. En 2012 et en 2013, nous avons créé près de 30 000 nouveaux postes de médecins ou de personnels soignants. Autrement dit, le Gouvernement fait la preuve de son engagement en faveur de l'hôpital public, parce que l'hôpital public est au cœur de la République, et parce qu'il est au cœur de nos territoires.

Vous l'avez dit, monsieur le député : dans les territoires ruraux et ailleurs, l'hôpital public joue un rôle de proximité qui est absolument indispensable. À cet égard, si nous voulons que des médecins libéraux s'installent dans ce que l'on appelle des « déserts médicaux », nous avons besoin de l'hôpital, car c'est la continuité entre

l'hôpital et les médecins de proximité qui permet à nos concitoyens d'être bien soignés.

Nous sommes engagés avec force, monsieur le député. Le Gouvernement a annoncé qu'il mobilisait des fonds pour permettre aux hôpitaux de faire face aux emprunts toxiques. Nous adressons un message de confiance et de soutien à l'ensemble des personnels, et je veux le dire de la manière la plus claire, monsieur le député : il n'y aura aucune baisse des effectifs à l'hôpital public.

M. Bernard Roman. Très bien ! Avez-vous entendu, cher collègue ?

Mme Marisol Touraine, ministre. Ces effectifs sont stabilisés. Nous mobilisons des fonds – à hauteur de 1,5 milliard d'euros supplémentaires – en faveur de l'hôpital public en 2015, parce que nous croyons à l'hôpital public ! Nous soutenons les personnels des hôpitaux publics et les remercions pour leur engagement quotidien au service de la population française ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [M. François Asensi](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2648

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [11 mars 2015](#)